

Projet de loi portant approbation du Protocole modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Géorgie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, fait à Luxembourg, le 3 juillet 2025

Le présent projet de loi a pour objet d'approuver un protocole modifiant la convention fiscale conclue avec le Gouvernement de la Géorgie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Luxembourg le 15 octobre 2007.

La Convention a été approuvée par la loi du 28 novembre 2009 portant approbation de la Convention et du Protocole y relatif précités.

Le Grand-Duché de Luxembourg a proposé d'amender la convention et son protocole afin de les adapter à sa politique conventionnelle, tout en respectant ses engagements internationaux. Le Protocole a notamment pour objet de mettre la Convention fiscale en conformité avec les exigences de l'OCDE en matière d'échange de renseignements.